

Les cahiers d'acteurs

MODE D'EMPLOI

CAHIER D'ACTEUR, C'EST-A-DIRE ?

Le cahier d'acteur est une modalité d'expression dédiée aux personnes morales (collectivité territoriale, association, chambre consulaire, syndicat professionnel, organisme public parapublic ou privé...) qui souhaitent **faire connaître leur position sur tout ou partie des enjeux mis en débat**.

L'objectif est de proposer un **format unique** qui permette à chaque structure, quel que soit son poids et ses moyens, de publier aux mêmes conditions, un support qui sera porté à connaissance du public et qui viendra nourrir le compte-rendu de la commission.

Il est donc primordial que tous les acteurs se conforment strictement aux règles du jeu :

- Un même auteur ne peut proposer qu'un seul cahier d'acteur
- Il doit impérativement respecter le format précisé ci-dessous

QUEL EST LE FORMAT A RESPECTER ?

Le cahier d'acteur doit être composé :

1. D'un texte de **présentation de votre structure** de **400 signes** (espaces compris) qui permette aux lecteurs de bien identifier qui est l'auteur du contenu (statut, mission, membres...).
2. Des **coordonnées** de votre structure : adresse, site internet, contact mail, et éventuellement téléphone.
3. D'un **texte de 10 000 signes** maximum (espaces compris) qui peuvent être répartis entre :
 - › Un encadré « en bref » qui permette aux lecteurs de se faire une première idée de la teneur de votre propos. (500 à 2000 signes espaces compris)
 - › Le développement de votre position, et de vos principaux arguments -> veillez à bien subdiviser votre raisonnement en sous-parties avec des sous-titres.
 - › Eventuellement : d'autres encadrés si vous souhaitez mettre en avant une thématique, un témoignage ou des données.
4. Du **logo** de votre structure.
5. De **deux visuels maximum** (image, carte, graphique...) libres de droit ou en indiquant les crédits associés.

Vous devez impérativement transmettre à la Commission **votre texte dans l'un des formats suivants : .txt, .doc .docx ou .odt** et sans aucune mise en page (les encadrés sont indiqués le plus simplement possible, soit par l'encadrement du texte, soit par une simple mention écrite). Un gabarit est donné à titre indicatif du résultat final.

NB : Aucun texte comportant un nombre supérieur au nombre de caractères maximum (10 400 signes) ne sera pris en charge.

COMMENT ET OÙ SERA-T-IL PUBLIÉ ?

Vous pouvez envoyer votre fichier ainsi qu'éventuellement les deux visuels que vous souhaiteriez insérer à l'adresse suivante: **fos-salon@debat-cndp.fr**.

Il sera mis en forme selon le gabarit indicatif, puis **publié sur le site du débat public et sa plateforme participative**. Vous serez informés par mail lorsqu'il sera publié.

Un grand merci pour votre attention, nous espérons lire votre contribution !